

RAPPEL A TOUS LES HABITANTS

Le retour des beaux jours est aussi celui des tondeuses et autres machines de jardinage. Je vous rappelle la législation en vigueur concernant les horaires d'utilisation de ces engins, souvent bruyants, en citant une partie de l'arrêté préfectoral du 13 mars 2012 :
« Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant de appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :

Jours de semaine (du lundi au samedi) de 8H à 12H et de 13H30 à 20H.H
Dimanches et jours fériés : de 10 à 12H. »

L'utilisation de ces appareils est donc proscrite en dehors de cet horaire. Merci de le respecter pour le confort de tous.

Pannessières est un village dont on loue le calme, conservons-le.

Le Maire : M. Monnet

